



Réunion du Comité le 20 décembre 2006. Autour de François Dagnaud, Président, de g. à dr. : Jacques Gautier, Vice-président, Malik Salemkour, Directeur de cabinet du Président, Michel Camy-Peyret, Directeur général des services et Alain Rouault, Vice-président.

«Notre plan de prévention, sa mise en œuvre comme sa réussite s'appuient sur la sensibilisation et l'implication de tous, municipalités et citoyens», François Dagnaud, Président du SYCTOM de l'Agglomération parisienne.

Plan de prévention Un bilan d'étape encourageant

La croissance des tonnages de déchets n'est pas inéluctable. Pour preuve, les premiers résultats obtenus par les collectivités membres du SYCTOM quinze mois après le lancement effectif du plan de prévention des déchets.

Entre 2001 et 2006, les tonnages totaux traités par le SYCTOM ont baissé de 2,63%, stoppant la tendance à la hausse, jusqu'alors continue. Un résultat obtenu en agissant sur tous les fronts, dans l'esprit du plan de prévention des déchets adopté fin 2004 par le SYCTOM. Avec ce plan d'actions programmé sur cinq ans (2005-2009), le Syndicat s'est donné comme objectif de diminuer de 300 000 tonnes par an la quantité de déchets incinérés ou enfouis.

Agir sur le comportement des particuliers

Le dispositif Stop Pub a été la clé d'entrée pour associer les particuliers à la dynamique de prévention. Le SYCTOM a fourni 1,5 million d'autocollants aux collectivités membres, qui les ont distribués avec les revues municipales, dans les mairies, bibliothèques, etc. Autre action encouragée par le Syndicat : la distribution de sacs-cabas réutilisables (373 000 en tout), en

substitution des sacs de caisse à usage unique. Récemment, il a proposé à ses adhérents 4 messages de sensibilisation en bande dessinée à diffuser dans les bulletins ou sur les sites Web (voir p. 3).



Favoriser la collecte des papiers de bureau et des cartons

Certaines villes membres du SYCTOM, qui ont déjà mis en place la collecte des papiers de bureau dans leurs administrations centrales, prévoient de l'étendre aux écoles et à divers services ; d'autres communes projettent de suivre leur exemple dès 2007. Grâce à ces efforts d'organisation, les collectes des cartons et papiers de bureau progressent, mais le déversement en monomatériau est aussi passé, entre 2004 et 2006, de 513 à 1 379 tonnes. Pour encourager cette tendance positive, le Syndicat accorde une aide de 125,89 € par tonne de papiers de bureau ou de cartons déversée dans ses centres (suivant le même principe que le soutien à la collecte sélective).

Soutenir les filières spécialisées et les déchetteries

La convention conclue par le SYCTOM en 2006 avec deux acteurs de la filière

textile a permis à ces derniers de collecter, en vue d'une valorisation, 3 000 tonnes de textiles sur le périmètre du Syndicat, et de bénéficier de la gratuité du traitement pour leurs 430 tonnes de refus de tri.

Le SYCTOM est convaincu qu'un bon maillage de déchetteries locales, parce que cela facilite l'apport volontaire, est propice à une valorisation optimale. Par conséquent, il maintient et renforce sa politique d'aide à la création de déchetteries : à ce jour, cinq collectivités ont bénéficié de subventions, pour un montant total de près de 192 000 € (voir encadré ci-dessous). D'autre part, le Syndicat met à la disposition des communes des dispositifs de communication en phase avec l'évolution de la réglementation – actuellement sur le thème de la reprise des DEEE –, et enrichit régulièrement son site Internet.

Valorisation et diversification des traitements

Par ailleurs, le Syndicat œuvre à la sensibilisation au bon geste du tri en direction de tous les publics.

Depuis la fin de l'année 2004, les visites pédagogiques de ses centres ont touché 2 500 personnes, tandis que les journées portes ouvertes accueillent un public familial toujours plus nombreux. S'agissant des objets encombrants, entre 2001

et 2006, leur tonnage annuel est passé de 36 kg/habitant à 41 kg. Au fil du renouvellement des marchés, le SYCTOM fixe désormais aux exploitants un objectif de valorisation des encombrants à hauteur de 45%. L'atteinte de ce taux dépend de la bonne qualité du gisement collecté, ce qui plaide en faveur du développement d'un réseau de déchetteries de proximité. Enfin, pour favoriser la diversification des modes de traitement, le SYCTOM a lancé trois projets de nouveaux centres de tri : l'un sera mis en service en 2007 (Isséane), un autre en 2008 (Sevran), et le troisième en 2009 (Paris XV).

L'effort des collectivités en terme de collectes sélectives est réel, avec un taux de progression (hors verre) de 68% depuis 2001. Toutefois, ce chiffre et les autres reflètent une grande hétérogénéité



Parmi ses opérations de sensibilisation envers le public, le SYCTOM aide à la distribution de sacs-cabas réutilisables, comme ici à Rosny-sous-Bois, ou lance une campagne de communication sur la reprise des DEEE (ci-dessous).

entre les communes adhérentes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation des habitants et de travailler à réduire les écarts entre communes.

Le Syndicat développe enfin une nouvelle filière de méthanisation qui devrait être opérationnelle à l'horizon 2012, avec deux centres en projet (Romainville et Le Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois).

Soutien aux déchetteries

En 2007, le Syndicat garantit aux collectivités une aide à hauteur de 30% sur la construction d'une déchetterie. Le soutien financier porte sur les travaux de génie civil et les équipements. L'objectif est d'accélérer la mise en place d'un réseau de déchetteries de proximité sur tout le périmètre du SYCTOM, pour aider les collectivités à gérer au mieux les déchets valorisables, et notamment les objets encombrants. Ce maillage est rendu encore plus nécessaire avec la nouvelle législation sur les DEEE qui demande de renforcer les points de collecte au plus près des habitants. Ces aides du SYCTOM viennent appuyer les engagements du SITOM93 et du SYELOM, qui veulent favoriser la création de réseaux de déchetteries.



Charte pour une administration éco-responsable : la Ville de Vincennes s'engage

L'éco-charte 2006-2008, votée par le conseil municipal de Vincennes en juin 2005, veut réduire l'impact des activités de l'administration sur l'environnement. Au terme d'une réflexion de plusieurs mois, chaque service a défini un plan d'actions, accompagné d'indicateurs chiffrés. L'un des neuf objectifs majeurs* vise à «diminuer la production de déchets, généraliser le tri et développer les points d'apport volontaire». Les bacs biflux qui équipent depuis septembre

2006 toute l'administration centrale pour récupérer les papiers de bureau seront généralisés, notamment dans les écoles et les centres de loisirs. Pour réduire de 10 à 12 tonnes par an la consommation de papier, le nombre d'imprimantes collectives dotées de la fonction recto verso sera augmenté, et les photocopies de courriers seront remplacées par des échanges de mails. Autre opération d'envergure, la commune a distribué des sacs-cabas réutilisables

à ses administrées sur les différents marchés de la Ville. Dernièrement, avec le soutien du SYCTOM, elle a poursuivi cette opération en supprimant les sacs plastiques de la médiathèque.

* Développer une politique d'achats éco-responsable, trier les déchets et les recycler, augmenter l'utilisation du papier recyclé, diminuer la quantité de papier utilisée, économiser l'énergie, économiser l'eau et éviter sa pollution, améliorer la qualité de l'air, intégrer la haute qualité environnementale dans les constructions, sensibiliser les agents et les habitants à l'environnement.